

PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mâcon, le 26 mars 2022

L'assemblée générale extraordinaire de la FFA s'est réunie le samedi 26 mars 2022 à Mâcon, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

NOM	Prénom	Groupe	Qualité	Voix
CALCHERA	Claude	COMITÉ DÉPARTEMENTAL AIN	Délégué	1
JOUVRAY	Lydie	COMITÉ DÉPARTEMENTAL ALPES MARITIMES/PM	Déléguée	4
BOULET	Patrick	COMITÉ DÉPARTEMENTAL AUBE	Délégué	1
MADDALONI	Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL BOUCHES DU RHÔNE	Délégué	6
PECHIN	Jean-Loup	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTE MARITIME	Délégué	2
BLAISE	Hervé	COMITE DEPARTEMENTAL CHER	Délégué	1
LE GARREC	Sylvain	COMITÉ DÉPARTEMENTAL CÔTES D'ARMOR	Délégué	1
FLEURET	John	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DROME-ARDÈCHE	Délégué	2
GERVAIS	Lydie	COMITÉ DÉPARTEMENTAL FINISTÈRE	Déléguée	5
BUFFO	Xavier	COMITÉ DÉPARTEMENTAL GIRONDE	Délégué	4
VALLOIS	Jean-François	COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUT RHIN	Délégué	1
DELCASSE	Alexandre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE GARONNE	Délégué	6
BERGERET	Jean-Luc	COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE	Délégué	4
TASSY	Alain	COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	Délégué	7
SIGAL	Delphine	COMITÉ DÉPARTEMENTAL HÉRAULT	Déléguée	3
PEROT	Soizik	COMITÉ DÉPARTEMENTAL ILLE ET VILAINE	Déléguée	3
GAUTIER-GUYON	Sophie	COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOIRE ATLANTIQUE	Déléguée	8
MANET	Thierry	COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOT ET GARONNE	Délégué	2
BODENNEC	Luc	COMITÉ DÉPARTEMENTAL MORBIHAN	Délégué	3
BURGAN	Erwan	COMITÉ DÉPARTEMENTAL NORD	Délégué	6
TANGE	Xavier	COMITÉ DÉPARTEMENTAL PAS DE CALAIS	Délégué	1
BAUD	Christian	COMITÉ DÉPARTEMENTAL RHÔNE-MÉTROPOLE	Délégué	9
REY	Bernard	COMITÉ DÉPARTEMENTAL SAÔNE ET LOIRE	Délégué	3
LE ROUX	Jean-Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE ET MARNE	Délégué	3
RENAULT	Thierry	COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE MARITIME	Délégué	5
TOLLARD	Virginie	COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAL DE MARNE	Déléguée	6
BONNASSIEUX	Gilles	COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAUCLUSE	Délégué	1
GUERINOT	Stéphane	LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	Délégué	25
GUYOT	Nicolas	LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	Délégué	24
CHEVAUCHET	Stéphane	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Délégué	7
PINOT	Claudine	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Déléguée	8
GERVAIS	Lydie	LIGUE BRETAGNE	Déléguée	12
BODENNEC	Luc	LIGUE BRETAGNE	Délégué	13
JOLLY	Nicolas	LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Délégué	6
BLAISE	Brigitte	LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Déléguée	7
CARROLAGGI	Arnaud	LIGUE DE LA CORSE	Délégué	5
HOCHÉ	Sylvain	LIGUE DE LA MARTINIQUE	Délégué	12
PELTIER	Jean-Raymond	LIGUE GRAND-EST	Délégué	10
GASTAUD	Claire	LIGUE GRAND-EST	Déléguée	10
BOSQUELLE	Dominique	LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	Délégué	11
PINET	Xavier	LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	Délégué	12
ANDOLFI	Frédéric	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	18
FARELLE	Laure	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	19
FERREIRA	Pedro	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	19
CATELAIN	Edith	LIGUE NORMANDIE	Déléguée	10
MOUCHEL	Richard	LIGUE NORMANDIE	Délégué	9
DALL'ACQUA	Audrey	LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	Déléguée	11
TRICHET	Pierre	LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	Délégué	11
BREGEON	Christian	LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	Délégué	12
PONCELET	Luc	LIGUE OCCITANIE	Délégué	10
LHERM	Jean-Pierre	LIGUE OCCITANIE	Délégué	11
VELAY	Josiane	LIGUE OCCITANIE	Déléguée	11
BRAUD	Hubert	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	Délégué	14
GUYON	Michel	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	Délégué	13
ALLIGIER	Vincent	LIGUE SUD-PACA	Délégué	10
COULOMB	Michel	LIGUE SUD-PACA	Délégué	11

Total des voix représentées pour les comités départementaux et ligues : 449 voix

Réf.22VL-AG26mars2022-

Le Président des Régates Mâconnaises, Bernard Rey, accueille les membres de l'assemblée générale et donne la parole à Christian Vandenberghe.

Le Président remercie les personnalités locales présentes : M. Courtois, Maire de Mâcon, M. Payebien, Adjoint chargé des Sports, et la Société des Régates Mâconnaises, club accueillant.

Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, G. Marchand : membre du bureau fédéral en charge du handicap, R. Mouchel : membre du bureau fédéral chargé du développement de l'aviron de mer, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement et S. Vieilledent, directeur technique national.

Les membres du comité directeur : J. Azou, S. Gautier-Guyon, P. Goudet, G. Iragne, A. Juillet, F. Moreau, F. Pelegri.

Les présidents des commissions : R. Borel, président de la commission des arbitres, P. Ferreira, président de la commission tourisme et sportifs loisirs.

Les vérificateurs aux comptes : G. Boyer et M. Broquet

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, I. Dubuc, contrôleur de gestion, A. Frazzetta, chargée de projets web, V. Lété, secrétaire de direction.

Le Président ouvre la séance en excusant :

- S. Lenté : Délégué du CD Aisne, B. Henry : Délégué du CD Dordogne, S. Hoche : Président de la Ligue de Martinique, F. Monrazel : Délégué de la Ligue PACA,
- C. Garrivier, CD Loire, C. Desbordes, CD Haute-Vienne, S. Videau, CD Charente,
- E. Forshaw, B. Ouvry, membres du comité directeur,
- R. Weill et L. Girard, Vice-Présidents honoraires,
- H. Beurey, E. Lunatti, E. Sauzeau, J. Jaotombo, candidats à l'élection au comité directeur.

C. Vandenberghe remercie D. Maseglia, D. Forget, J. Porte de leur présence.

L. Borie-Bancel, Présidente de Compagnie Nationale du Rhône, et D. Mahe, Président de la MAIF, n'ayant pu assister à cette assemblée ont souhaité adressé un message en vidéo aux participants.

V. Busser demande une minute de silence à la mémoire des personnes décédées depuis la dernière AG.

1- VERIFICATION DES POUVOIRS ET DECLARATION DE VALIDITE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

V. Busser indique, qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues, l'assemblée générale peut valablement délibérer, les délégués présents disposant de 449 voix sur un total de 472 voix.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut délibérer.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 19 JUIN 2021

V. Busser demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AG du 19 juin 2021 envoyé aux présidents de ligues et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A 446 POUR ET 3 ABSTENTION (449 voix).

3- RAPPORT DU PRESIDENT (ANNEXE 1)

C. Vandenberghe procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

4- RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (ANNEXE 2)

V. Busser procède à la lecture de son rapport.

C. Vandenberghe interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

5- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL (ANNEXE 3)

S. Vieilledent procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

6- RAPPORT DES COMMISSIONS (ANNEXES 4 A 16)

Les rapports ayant été envoyés aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles auxquelles les présidents se soumettent.

Ces rapports n'appellent ni question, ni observation.

7- RAPPORT DU TRESORIER GENERAL (ANNEXE 17)

F. Banton procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

Discussion :

JR. Peltier constate que le budget 2022 a été construit avec une "recherche de partenaires / contrat prestataires" à hauteur de 170 000 euros et une ligne "partenaires potentiels relations élus" à 150 000 euros soit 320 000 euros. Cela implique-t-il que le budget est construit sur une recherche ou que des partenaires sont déjà démarchés ?

F. Banton précise que le budget présenté est ambitieux avec une recherche potentielle de partenaires sur 2022. La réponse sera apportée au point 11.

H. Braud souhaite des précisions sur la valorisation des heures de bénévolat. Le texte officiel est ambigu mentionnant que ces heures devraient valoriser les heures de salariés

correspondantes. Ex. 1 heure de réunion pour un élu ne doit pas être considérée dans ce cadre.

Il y a des interprétations : certains commissaires aux comptes indiquent qu'il faut comptabiliser toutes les heures, y compris les heures de présence dans les réunions et d'autres commissaires aux comptes ne comptabilisent que les heures qui devraient être faites avec une rémunération correspondante.

La fédération a basé ce recensement sur la comptabilisation de toutes les heures considérées comme du bénévolat.

A. De Froissard, KPMG, traitera cette question au point suivant.

8- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (ANNEXE 18)

A. De Froissard, de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

Concernant la question de H. Braud sur la valorisation du bénévolat, A. De Froissard indique que la préconisation est de ne pas inclure les heures passées par les élus dans le cadre de leurs missions en qualité d'heures de bénévoles. Cette précaution n'est en rien une obligation.

Il faut retenir la transparence de ces heures et non la valorisation telles que la FFA l'applique.

9- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES (ANNEXE 19)

M. BROQUET donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

10- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR ET AFFECTATION DU RESULTAT

• 1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 400 POUR ET 49 ABSTENTION (449 VOIX).

• 2ème résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2021 à C. Vandenberghe, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 384 POUR ET 65 ABSTENTION (449 VOIX).

• 3ème résolution

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide :

- la reprise de réserve affectée au plan de relance 2021/2022 à hauteur de 94 660 euros.

- L'affectation des résultats 2021 soit 22 923 euros, ainsi que la reprise de réserve au poste "autres réserves" pour un montant total de 117 583 euros, ce qui portera le poste "autres réserves" à 748 169 euros après Affectations.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 399 POUR ET 50 ABSTENTION (449 VOIX).

11- APPROBATION DU BUDGET 2022 (ANNEXE 20)

F. Banton commente le budget 2022.

Analyses des ressources :

- Ressources propres : affiliations et cotisations des licences : stagnation se situant autour de 1 600 000 euros.
- Partenariat : jusqu'en 2016, le partenariat était supérieur à 1 000 000 d'euros, aujourd'hui celui-ci est de 550 000 euros soit une perte de 50% entre 2016 et 2021.

Le trésorier souligne la complexité à définir ce budget due à une conjonction de facteurs défavorables avec la prolongation de la crise sanitaire et une obligation de l'ANS concernant le développement à un financement de 50 % sur les fonds propres et 20% sur la partie handi. A noter également l'impact de la subvention d'investissement sur les comptes 2021 puisque seul le prorata temporis vient directement en produit pour un montant de 70 047 euros en lieu et place d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros auparavant. (nouveau 2021)

F. Banton évoque les grandes lignes du budget telles que présentées au comité directeur du 19 février 2022.

Discussion :

Concernant la question de JR. Peltier sur la recherche de partenaires, une convention a été signée avec un prestataire sur ce point.

H. Braud :

- Comment va-t-on intégrer les augmentations des coûts des carburants au vu du contexte actuel et les déplacements des équipes sur le territoire et à l'international dans les budgets ?
- Un budget déficitaire à moins 70 000 euros est présenté.

F. Banton précise que le budget est équilibré, ces 70 340 euros correspondent à une reprise de réserve du plan de relance constituée en 2020.

H. Braud : 410 000 euros ont été mis sur ERASMUS PLUS, la FFA a-t-elle obtenu les 250 000 euros du projet ERASMUS PLUS SPORT ?

F. Banton précise qu'à ce jour 165 000 euros via l'OFAJ ont été notifiés. Concernant ERASMUS PLUS, rien n'a encore été affecté. La réalisation de cette action a été mise en œuvre par G. Depierre afin de réaliser les stages et les déplacements pour entrer dans l'enveloppe OFAJ.

S. Vieilledent précise que le dossier ERASMUS a été classé non recevable. Le projet a été établi avec une perspective de double construction : un projet OFAJ et ERASMUS.

Le budget prévisionnel avait été validé en amont de la finalisation de ce dossier. Le projet sera réalisé avec un périmètre historique relationnel avec l'Allemagne. La FFA a reporté sur 2023 le dossier ERASMUS. Ce projet a un impact fort dans le cadre de notre programme PPJ.

Quand à la situation géopolitique, le Directeur Technique National mène des négociations auprès de l'ANS sur le contrat de performance. Les problématiques d'inflation sont abordées. Une attention particulière avec un suivi très engagé sur le budget est initié. Les prochains déplacements ont été anticipés en ayant conscience des problématiques actuelles.

La FFA s'appuie sur un développement de l'aviron de mer ambitieux, L. Bodennec regrette donc que le Tour des Plages ne figure pas dans le budget 2022.

S. Vieilledent : le Tour des plages est désormais associé à la dynamique du projet sport santé. La FFA a été dans l'obligation de cibler le budget sur des actions de développement. Le Tour des plages s'appuie sur les bases nautiques existantes de manière à déployer l'aviron de mer en y associant d'autres dynamiques telles que le sport santé et le développement durable.

R. Mouchel ajoute qu'il y a une multitude d'actions des ligues et des clubs en faveur de l'aviron de mer. En 2022, de nouvelles actions seront menées et les initiatives locales seront accompagnées.

L'assemblée générale doit approuver le budget.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 348 POUR, 65 CONTRE ET 36 ABSTENTION (449 VOIX) LE BUDGET 2022 TEL QU'IL LUI EST PRESENTE.

12- FIXATION DES TARIFS 2023 (ANNEXE 21)

F. Banton rappelle qu'un état des lieux du tarif net des licences dans les autres disciplines a été dressé et présente la proposition de tarifs des licences et titres, affiliations et frais administratifs de mutation.

La FFA fait partie des disciplines dont le coût de la licence est le moins élevé.

Nos recettes propres sont insuffisantes et nous dépendons à 57% des aides de l'Etat. Ce pourcentage passe à 75% de taux de subventionnement si nous ajoutons la masse salariale subventionnée des CTS et le montant des aides territoriales ANS liées au PSF.

La FFA doit obtenir des ressources de financements propres et trouver un nouveau modèle économique en commercialisant certaines de nos pratiques.

F. Banton souligne que :

- une augmentation de 10% sur la part des licences annuelles et dans les mêmes proportions la part aux ligues,
- la création d'une part dédiée aux comités départementaux,
- pour les affiliations, les tarifs différenciés ont été mis en cohérence avec les indicateurs demandés par l'ANS.

Le trésorier demande à l'assemblée générale d'adopter les Tarifs 2023 selon la proposition entérinée par le comité directeur du 19 février 2022.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LES TARIFS 2023 PAR 274 POUR, 140 CONTRE ET 35 ABSTENTION.

13- DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

C. Vandenberghe indique que M. Broquet et G. Boyer, vérificateurs aux comptes 2022, ont fait part de leur souhait de renouveler leur mandat pour 2023.

Il est donc proposé de désigner ces deux vérificateurs.

L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNE A 448 POUR ET 1 ABSTENTION CES DEUX CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2023.

14- RAPPORT DU MEDECIN COORDINATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (ANNEXE 22)

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. Maton.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

Puis, un hommage est rendu aux sportifs de haut niveau ayant mis un terme à leur carrière à la fin de la saison 2021, D. Mortelette, T. Verhoeven et A. Cormerais qui est excusé.

A. Tixier dresse une rétrospective des carrières de D. Mortelette et T. Verhoeven puis il est procédé à la remise de récompenses par le Président de la Fédération, accompagné de D. Maseglia, Président d'Honneur du CNOSF.

15- REGLEMENT INTERIEUR : MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 : AJOUT DE LA LIGUE DE LA REUNION AVIRON

V. Busser propose d'ajouter à l'article 9 du règlement intérieur, la Ligue Aviron de la Réunion, territoire développant l'activité aviron.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR : AJOUT DE LA LIGUE AVIRON DE LA REUNION A L'UNANIMITE (430 VOIX).

16- ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR : QUATRE POSTES A POURVOIR : DEUX POSTES RESERVES AUX FEMMES ET DEUX POSTES RESERVES AUX SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU (1 FEMME/1 HOMME)

V. Busser précise que la commission de surveillance des opérations électorales est composée de : Z. DALI, F. DOLCI et C. AVERLANT.

M. Scotton fait un rappel du rôle de la CSOE. (art. 20 des statuts : rôle) puis excuse Hugo Beurey, Emma Lunatti et Erika Sauzeau, retenus par des évaluations pour leur sélection en équipe nationale, et Jessica Jaotombo.

La secrétaire générale adjointe présente l'ensemble des candidats et rappelle que les fiches de présentation des candidats ont été adressées à tous les délégués en amont de l'AG.

Les 6 candidatures reçues à la FFA ont été déclarées valides par la CSOE.

V. Busser indique qu'il s'agit d'élire 4 membres dont :

- 2 sportifs de haut niveau, 1 femme et 1 homme : 2 candidats : Hugo Beurey et Emma Lunatti
- 2 femmes : 4 candidates : Brigitte Blaise, Jessica Jaotombo, Claire L'Hospitalier-Gastaud et Erika Sauzeau

Les résultats du premier tour du vote électronique effectué par boîtiers sont les suivants :

Sur 430 voix (majorité absolue à 216 voix), ont obtenu :

VOTE N° 1 :

Lunatti Emma	Poste SHN	430 voix	Elue
--------------	-----------	----------	------

VOTE N° 2 :

BeureyHugo	Poste SHN	424 voix	Elu
------------	-----------	----------	-----

VOTE N°3 :

Sauzeau Erika	Poste féminin	303 voix	Elue
---------------	---------------	----------	------

Blaise Brigitte	Poste féminin	222 voix	Elue
-----------------	---------------	----------	------

L'Hospitalier-Gastaud Claire	Poste féminin	157 voix	
------------------------------	---------------	----------	--

Jaotombo Jessica	Poste féminin	22 voix	
------------------	---------------	---------	--

17- QUESTIONS DIVERSES

C. Vandenberghe propose aux délégués de poser leurs questions.

T. Manet, CD Lot-et-Garonne : une réflexion peut-elle être menée pour une licence intermédiaire entre la licence 90 jours et la licence annuelle pour éviter les difficultés avec les adhérents revenant progressivement à la pratique ? Aujourd'hui un adhérent doit s'engager sur un coût de licence total avec une part fédérale non diminuée. C'est aux clubs de faire des efforts. La FFA peut-elle réfléchir à une proposition ?

C. Vandenberghe précise qu'une réflexion sur les licences est menée et a conscience que l'augmentation des licences a une répercussion sur les cotisations réglées par les pratiquants. Il est envisagé une réflexion sur la mise en place d'une licence jeune, une licence plus de 18 ans,... Les montants des cotisations sont disparates sur le territoire et selon les régions.

C. Vandenberghe regrette que sur l'ensemble des comités, seules 27 structures assistent ce jour à l'assemblée. Il souhaite inciter davantage les comités départementaux à assister à l'assemblée générale de la FFA.

J. Fleuret, CD Drôme-Ardèche :

- le paiement de la vignette VNF, quelles consignes sont à donner aux clubs ?

- où en est-on du bateau entreprise aux clubs ?

C. Vandenberghe précise qu'à ce jour, aucun paiement n'est à effectuer auprès de VNF. Des discussions avec le CNOSF et VNF sont en cours avec une nouvelle réunion programmée en avril.

Il existe une inéquité entre les embarcations navigant sur les voies navigables qui est à discuter.

S. Vieilledent précise que :

- le dossier VNF avance avec toutes les parties

- le bateau entreprise reste un axe de développement pour les structures. Un appel à projets avait été initié mais n'a pas abouti, le matériel ne répondant pas aux exigences souhaitées. Un nouvel état des lieux est à dresser. Ce dossier est un plan stratégique incontournable sur le futur déploiement opérationnel.

P. Boulet, CD Aube, aborde la motorisation électrique. Il est dommageable que la FFA n'ait pas de partenariat avec un fournisseur de moteurs électriques.

P. Trichet précise qu'une étude a été menée par la FFA. Il est apparu que des moteurs "navy 6" étaient susceptibles d'être adaptables aux coques de suivi. Il est impératif de tester ce matériel, initier un appel à projet avant les JO 2024 et engager un partenariat .

La fédération va répondre à un appel d'offres sur la motorisation électrique car la question énergétique est une préoccupation fédérale.

T. Renault, CD Seine-Maritime : la Grande médaille d'Or 2020 a été attribuée à J. Bregal. Quand est prévu la remise ?

V. Busser indique que la récipiendaire n'a pu recevoir sa distinction due aux deux années de pandémie. Il est prévu une remise à Cazaubon.

J. Bloquet évoque l'acquisition de bateaux entreprise à 8. Il est nécessaire de bénéficier d'un matériel adapté et de qualité.

A. Tollard rappelle qu'un appel à projet avait été initié avec des bateaux chinois. L'essai n'a pas été concluant. La fédération va relancer ce projet.

X. Buffo rappelle que le CN Libourne est l'organisateur des "World Rowing Masters Regatta" qui se dérouleront du 7 au 11 septembre 2022.

Il demande aux participants de communiquer dans leurs régions sur cet événement.

Le Président clôt l'assemblée générale à 15h40.



Vincent BUSSER
Secrétaire Général

Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN